Rocade : « Les Gapençais se demandent si l'Etat ne se moque pas d'eux »

En assurant la maîtrise d'ouvrage du nouveau carrefour du Sénateur pour le compte de l'Etat et en prévoyant sa livraison dès novembre 2020 (au lieu de décembre 2021), la Ville de Gap entendait accélérer le calendrier de livraison du tronçon central de la rocade de Gap, jusqu'au carrefour des Aurouzes (au niveau de la polyclinique). En attendant l'achèvement de la section centrale de la rocade (dont la mise en service est annoncée par l'Etat en 2024), le souhait du maire de Gap, Roger DIDIER, est en effet de pouvoir mettre en service une liaison interquartiers entre les carrefours du Sénateur et des Aurouzes. Si la Ville de Gap a demandé à assurer la maîtrise d'ouvrage de ce carrefour, c'était en contre-partie d'une accélération des autres études et travaux de la rocade par l'Etat. La mise en service de la section centrale partielle était en effet conditionnée à la réalisation du nouveau carrefour du Sénateur.
Mais si la Ville de Gap a gagné un an sur le calendrier avec une livraison du carrefour programmée en novembre, ce n'est pas le cas de l'Etat !

1. L'Etat doit achever la portion Sénateur-Aurouze pour une mise en service de cette desserte interquartiers avant la fin de l'année

Celui-ci a annoncé, lors du comité de pilotage de la rocade de Gap de l'été, que la mise en service de ce tronçon ne pourrait pas intervenir avant juillet 2021 (soit un gain de seulement deux mois sur les prévisions...). Les enrobés sont en cours de réalisation, mais les services de l'Etat expliquent que les équipements (barrières, signalisation...) ne seront pas posés avant l'année prochaine.
« On ne peut même plus parler d'Arlésienne dans ce dossier, car nous serions en deçà de la réalité », dénonce le maire de Gap, Roger DIDIER. « Nous avions déjà attendu près de 40 ans pour que ce projet se concrétise enfin. Les premiers coups de pioche ont été donnés en 2014 et on nous promet l'ouverture de la section centrale en 2024. Ce qui fait 10 ans de travaux pour construire une route de 3 km ! Et encore, rien ne garantit que ce délai sera tenu, sachant que l'expertise des difficultés géotechniques du Val de Bonne est toujours en cours. Au carrefour du Sénateur, la Ville de Gap a fait gagner un an sur le calendrier, mais l'Etat n'a pas accéléré. C'est inadmissible ! Les Gapençais se demandent à juste raison si l'Etat ne se moque pas d'eux et s'ils verront la rocade un jour terminée ! »

REPÈRES

- **1976 :** Premier avant-projet destiné à réserver les emprises pour une nouvelle infrastructure destinée à contourner l'agglomération de Gap
- **1977 :** inscription des emprises nécessaires au POS de Gap
- **15 mai 2000 :** inscription de la rocade de Gap au IVe contrat de plan État-région 2000/2006
- **13 mars 2007 :** approbation ministérielle de l'avant-projet sommaire (APS) de la rocade
- **6 août 2012 :** déclaration d'utilité publique de la section de Charance
- **Janvier-février 2014 :** début des travaux de dévoiement des réseaux
- **15 juin 2015 :** lancement du chantier de la section centrale
- **2016 :**
> Début des travaux de construction du viaduc de Bonne (lançage du tablier en novembre 2017)
> Glissement de terrain au niveau du Val de Bonne
- **Juin 2020 :** lancement de la réalisation du nouveau carrefour du Sénateur par la Ville de Gap
- **Novembre 2020 :** mise en service du carrefour du Sénateur
- **Mi-2021 :** livraison provisoire de la section Sénateur-Aurouzes
- **2024 :** mise en service annoncée de la section centrale de la rocade

2. L'Etat doit maîtriser le coût de la rocade

La facture a elle aussi sérieusement dérapé. D'un montant initial de 36 M€ (montant inscrit au Programme de modernisation des itinéraires routiers-PDMI 2009-2014, réévalué à 41,3 M€ au contrat de plan Etat-Région 2015-2020), le coût est désormais établi à 56,3 M€ par l'Etat.
Le maire de Gap vient de signifier à l'Etat que la Ville de Gap refusait de financer le dernier surcoût de 7 M€ (« La moitié de l'Alp'Arena », cite Roger DIDIER à titre de comparaison), auquel elle aurait dû participer à hauteur de 16,6 % (soit 1,162 M€). La Ville de Gap a déjà contribué à hauteur de 8,2 M€ à la section centrale. A l'origine, en 2009, sa participation était chiffrée à 6 M€. Elle est passé à 6,9 M€ en 2015. « Aujourd'hui, les collectivités sont prises en otages. Je ne veux plus signer de chèque en blanc ! », indique le maire de Gap.

3. La Ville de Gap demande d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la future section des Eyssagnières

Pour ce qui est de la section des Eyssagnières, où plusieurs hypothèses sont étudiées, pour des coûts estimés par l'Etat entre 15 et 40 M€ (avec une hypothèse intermédiaire à 24 M€), Roger DIDIER a demandé que l'Etat en confie la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Gap, en accord avec le Département. «Mon objectif est de faire en sorte que la branche des Eyssagnières soit réalisée dans un délai de quelques années pour qu'elle puisse être mise en service dans la foulée de la section centrale de la rocade, afin d'éviter une saturation de la zone des Eyssagnières et de la RD 291 à ce moment-là», explique le maire de Gap. «C'est cependant un dossier lourd (études techniques, autorisations administratives, construction d'un pont sur la voie ferrée, DUP, travaux...) et nous devons être en mesure de l'engager sans attendre.»

4. La Ville de Gap veut des assurances sur la réalisation de la section Nord jusqu'à la RN 94 dans un délai acceptable

S'agissant de la section Nord (Varsie - Pont-Sarrazin), les études d'opportunité sont programmées par l'Etat à partir de janvier 2021 pour une durée de 5 ans. Roger DIDIER regrette de tels délais d'études, mais espère que les emprises foncières nécessaires seront acquises d'ici là, de sorte que l'État ne puisse pas faire machine arrière sur le financement le moment venu.

QUID DE LA SITUATION AU VAL DE BONNE ?

Les mouvements de terrain que le chantier a provoqués, depuis 2016, dans le Val de Bonne génèrent un blocage du chantier dans la partie située entre le carrefour des Aurouzes et le viaduc de Bonne. Ces difficultés géologiques ont entraîné une procédure devant le tribunal administratif de Marseille, qui a ordonné une expertise judiciaire, actuellement toujours en cours. L'Etat a par ailleurs commandé une nouvelle étude géotechnique sur un périmètre plus large, afin de s'assurer du renforcement de l'ensemble de la zone. Ces difficultés ont amené l'Etat à rompre un marché public, générant des frais de résiliation de 600 000 € environ.
« Nous sommes face à une accumulation de frais, pour laquelle nos collectivités se trouvent prises en otages, et le passage du Val de Bonne est en situation de blocage complet », considère Roger Didier. « Je rappelle que la Ville de Gap avait en son temps demandé de modifier le viaduc de façon à ce que la sortie côté Charance se fasse plus en aval, afin de limiter les risques géologiques. Mais nous n'avons pas été entendus. A ce jour, aucune échéance sûre n'est avancée pour la mise en service de la section centrale de la rocade. Cela n'empêche pas les services de l'Etat d'envisager la réalisation rapide du futur carrefour de Varsie, sur la RN85, qui desservira un viaduc sans issue ! »
La réalisation du carrefour de Varsie nécessite douze mois de travaux selon l'Etat et entraînera de fortes perturbations sur la RN85.

LE FUTUR CARREFOUR DU SÉNATEUR

En demandant à l'Etat la maîtrise d'ouvrage du carrefour du Sénateur, la Ville de Gap a accéléré le projet. Le carrefour sera livré en novembre 2020 et non fin 2021, comme prévu par l'Etat

Le 16 décembre 2019 s'est tenu un comité de pilotage à la préfecture des Hautes-Alpes. L'Etat, maître d'ouvrage de l'opération, a annoncé une mise en service partielle en décembre 2021. Toute l'année 2020 était prévue pour la préparation et l'appel d'offres du carrefour du Sénateur, puis 11 mois de travaux en 2021. Ce délai a été jugé inacceptable par le maire de Gap qui attendait une mise en service fin 2020.
Il a donc été convenu que la Ville de Gap puisse se voir confier la maîtrise d'ouvrage des travaux du carrefour du Sénateur afin d'accélérer sa réalisation et permettre aux services de l'Etat de se recentrer sur l'achèvement de la section courante.
Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée, et la Ville de Gap a pu reprendre la main en janvier 2020 sur ce dossier.

LE COÛT DU PROJET RÉDUIT DE PRÈS DE 25 %

L'opération consiste à réaménager le carrefour du Sénateur afin de raccorder la section centrale de la rocade, selon la configuration atypique imaginée par l'Etat. Il s'agit d'un double giratoire dit «cacahuète», seul moyen selon l'Etat de raccorder les 6 branches projetées : route de Veynes, route de Malcombe, section centrale de la rocade, chemin des Évêques, route de Veynes coté Gap, route des Eyssagnières.
Le projet comprend un ensemble de voies vertes autour du carrefour pour les circulations douces qui se mailleront avec les aménagements existants : voie verte en direction du centre-ville, voie verte le long de la rocade, et surlargeurs cyclables route de Veynes.
Les travaux ont démarré au mois de juin. A partir de vendredi, le tour du carrefour sera mis en service pour les usagers en provenance de Veynes. Les différentes branches seront raccordées ultérieurement en fonction de l'avancement des travaux. La mise en circulation définitive du carrefour est prévue en novembre, conformément au calendrier fixé par le maire de Gap. Pendant tout le chantier, la circulation a bien évidemment été maintenue sur les axes principaux, ainsi que les accès riverains.
Le chantier fait l'objet d'un suivi environnemental piloté par un écologue et de clauses d'insertion sociale.
Le coût de l'aménagement a été maîtrisé par la Ville de Gap, passant de 4 M€ (chiffrage de l'Etat dans la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Gap) à 3,1 M€, soit une économie de près de 25 %.

INTERVENANTS

- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre : Ville de Gap
- SPS : Veritas
- Coordination environnementale : Bardinal
- Suivi géotechnique : Aqter
- Terrassements et réseaux : Gaudy et Pelissard
- Chaussées : Routière du Midi
- Eclairage : Etec.